





Les dispositions de ce second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité, aux heures régulières de bureau. Une copie du second projet de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

### **Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le mercredi **23 juillet 2025 à 16h30**;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées par la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21);

Toute personne intéressée qui, le 7 juillet 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où provient la demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- Toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 juillet 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

### **Absence de demande**

Toutes les dispositions dudit second projet qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide, peuvent être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

### **Consultation du projet**

Ledit projet de résolution est présentement disponible pour consultation et quiconque est intéressé peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00. Celui-ci est aussi disponible sur le site web de la municipalité au [www.piedmont.ca](http://www.piedmont.ca).

**Donné à Piedmont, ce 15<sup>e</sup> jour de juillet 2025.**



Cathy Durocher  
Directrice générale et greffière trésorière par intérim